



# FICHE INSCRIPTION CANTINE

## ECOLE DE JARRIE

Année scolaire 2022-2023

### Enfant

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Ecole fréquentée \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Enseignant(e) \_\_\_\_\_

### Parents

Nom prénom	Nom prénom

### INSCRIPTION CANTINE

#### -1- Inscription cantine pour l'année scolaire 2022/2023

Votre enfant sera inscrit **ponctuellement** à la cantine (\*) 

Oui	
-----	--

Si votre enfant est inscrit régulièrement, indiquez les jours où il sera présent à la cantine dans le tableau ci-dessous :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

#### -2- Inscription le jour de la rentrée scolaire

Votre enfant mangera à la cantine le jour de la rentrée(\*) ? 

Oui	
Non	

#### -3- Précisions

Votre enfant consomme-t-il du porc ? 

Oui	
Non	

(\*) cochez la réponse correspondant à votre choix

Tournez la page 

## MODES DE PAIEMENT

**Partie à remplir uniquement pour les familles souhaitant s'inscrire à ce service.**

***Pour les familles déjà inscrites les années précédentes, le prélèvement est reconduit sauf demande contraire.***

**Je souhaite payer la cantine scolaire :**

- Par prélèvement automatique (SEPA) 

Oui	
-----	--

Pour la mise en place du prélèvement automatique merci de remplir le mandat de prélèvement et de prendre connaissance du règlement financier (documents disponibles en mairie et sur [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)).

Parent(s) chargé(s) du paiement (\*) 

parents	Oui	Non
mère		
père		
les deux		

*A noter : il existe d'autres modes de paiement (paiement en ligne sur [www.paylib.gouv.fr](http://www.paylib.gouv.fr), par chèque, ou en espèces auprès de la Trésorerie de Vif. Vous pouvez aussi vous rendre chez votre buraliste).*

**Les tarifs de la cantine scolaire sont disponibles sur [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr) rubrique « scolaire »**

## ALLERGIES ou INTOLERANCES ALIMENTAIRES

**IMPORTANT** : toute allergie ou intolérance alimentaire doit faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ou PAI :

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, fournissez-vous ses repas (\*) ? 

Oui	
Non	

*(\*) cochez la réponse correspondant à votre choix*

**En cas de PAI, les parents devront s'acquitter du coût d'accueil de leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire (cf. la deuxième colonne du tarif des cantines 2018).**

**Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire disponible sur [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)**

**Les inscriptions pour la cantine scolaire sont ouvertes du 23 mai au 2 juillet 2022.**

A Jarrie le ..... Signature des parents